



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Ma Démarche FSE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Date de dernière modification : 26/11/2018

Contenu

1	Préambule	3
2	Définitions	3
3	Objet	4
4	Documents contractuels.....	4
5	Opposabilité	4
6	Durée – Entrée en vigueur	4
7	Mentions légales	4
8	Mode d'accès au site.....	9
9	Accès à une demande de subvention	10
10	Présentation du service de dépôt d'une demande de subvention	10
11	Accès au site internet.....	10
12	Sécurité.....	10
13	Assistance technique et métier	11
14	Hyperliens.....	11
15	Résponsabilité.....	11
15.1	Responsabilité du Ministère.....	11
15.2	Responsabilité des Utilisateurs.....	12
16	Propriété intellectuelle	12
16.1	Propriété intellectuelle du Ministère	12
16.2	Propriété intellectuelle des Utilisateurs	12
17	Résiliation - Resolution	13
18	Convention de preuve	13
19	Traçabilité.....	13
20	Bonne foi	14
21	Nullité.....	14
22	Titres	14
23	Sincérité.....	14
24	Loi applicable	14

1 PREAMBULE

Le présent Site internet, accessible à l'adresse https://ma-demarche-fse.fr/si_fse, est édité par le Ministère du Travail (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) (ci-après le « Ministère ») dont le siège est situé au 14 avenue Duquesne – 75350 Paris SP 07 (tél. : 01 44 38 38 38).

1. L'hébergement du Site internet est assuré par la société KLEE GROUP située à « Centre d'Affaires la Boursidière », Rue de la Boursidière, 92357 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX.
Le service « Ma Démarche FSE » est le service permettant aux porteurs de projet bénéficiaires du Fonds social européen (FSE) de déposer en ligne une demande de subvention FSE ainsi que les bilans d'exécution liés à leurs projets. « Ma Démarche FSE » permet de répondre aux obligations fixées par les articles 122-3 et 125 d) du règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.
2. L'utilisateur ne peut bénéficier des services proposés sur le site internet que sous réserve de l'acceptation des présentes conditions générales.
3. L'utilisateur déclare avoir obtenu de la part du Ministère toutes les informations nécessaires quant au service proposé et accepte sans réserve les présentes conditions générales d'utilisation (CGU).
4. L'utilisateur reconnaît que l'utilisation du service nécessite le respect de l'ensemble des dispositions présentes.
5. L'utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et pour utiliser ce service.
6. L'utilisateur dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes conditions générales d'utilisation en utilisant les fonctionnalités standard de son navigateur ou de son ordinateur.

2 DEFINITIONS

7. Les termes ci-dessous définis ont entre les parties la signification suivante :
 - « DGEFP » : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
 - « DI(R)ECCTE » : Direction (Régionale) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 - « OI » : Organisme Intermédiaire
 - « CGU » : Conditions Générales d'Utilisation
 - « PO » : Programme Opérationnel
 - « PON » : Programme Opérationnel National
 - « UE » : Union Européenne
 - « Utilisateur » : Désigne toute personne qui utilise le site ou l'un des services proposés par la plateforme internet.
 - « FSE » : Fond Social Européen
 - « Participant » : Par "participants", on entend les personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, qui peuvent être identifiées et auxquelles on peut demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées. Les autres personnes ne seront pas considérées comme des participants.
 - « Porteur de projet » : organisme déposant une demande de subvention FSE pour un projet qu'il réalise dans le cadre d'un des PO suivants :
 - o PON FSE ;
 - o PON IEJ (Initiative Emploi des Jeunes) ;
 - o PO DOM.

- « Bénéficiaire » : « Porteur de projet » dont le financement du projet a été accepté
- « Gestionnaire » : organisme en charge de la gestion administrative (instruction, validation...) d'une demande de subvention. Un gestionnaire peut être :
 - o un OI (ex : conseil départemental) ;
 - o une DI(R)ECCTE ;
 - o le Ministère.

3 OBJET

8. Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation du service et les droits et obligations respectifs des Utilisateurs et du Ministère dans le cadre du service proposé par ce dernier sur le site internet.

4 DOCUMENTS CONTRACTUELS

9. Les documents contractuels qui s'imposent aux Utilisateurs sont les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) qui incluent les mentions légales.
10. En cas de contradiction entre les termes de différentes versions d'un même document, le dernier document en date prévaudra sur les autres.
11. Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :
 - obligation par obligation ;
 - ou à défaut alinéa par alinéa ;
 - ou à défaut article par article.

5 OPPOSABILITE

12. Les présentes conditions générales sont opposables à l'Utilisateur dès leur acceptation par ce dernier.
13. Dans tous les cas, les présentes conditions générales sont réputées lues et applicables à la date de l'utilisation de la plateforme.
14. Le Ministère se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales toutes les modifications ou suppressions qu'il jugera nécessaires et utiles.
15. Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables pendant toute la durée d'utilisation du service et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.
16. Les différentes versions des conditions générales d'utilisation sont archivées sous format électronique sur les serveurs utilisés par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
17. L'Utilisateur peut accéder aux conditions générales archivées en en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : plateformeFSE@kleegroup.com
18. L'Utilisateur est responsable de toute utilisation du Service.

6 DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

19. Les présentes conditions générales d'utilisation entrent en vigueur à compter de leur date de mise en ligne sur la plateforme internet.

7 MENTIONS LEGALES

20. Informations légales

- Ce site est la propriété du Ministère du Travail
- Le suivi éditorial, graphique et technique est assuré par la Sous-direction Europe et International.
- Adresse postale : 14 Avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
- La directrice de publication est le/la Délégué(e) général(e) à l'emploi et à la formation professionnelle.

- Le développement et l'hébergement sont assurés par la société KLEE Group.
- Pour les renseignements relatifs au site, vous pouvez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : plateformeFSE@kleegroup.com

21. Informatique et libertés

- Le site internet « Ma démarche FSE » a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 19 décembre 2014 pris après avis de la CNIL :
(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030069238>)
- L'Utilisateur est notamment informé, conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée et conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), que le Ministère, en tant que responsable du traitement, met en œuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour principales finalités :
 - o la production de données statistiques sur l'utilisation du FSE en France (pour les données concernant les participants ou leur référent) ;
 - o le contrôle de service fait sur les bilans d'exécution (pour les données concernant les participants ou leur référent et les salariés du porteur de projet) ;
 - o la réalisation d'enquêtes ciblées (pour les données concernant les participants) ;
 - o L'envoi d'informations générales (via courrier électronique notamment) concernant les fonds européens et la politique sociale de l'Union européenne
- L'Utilisateur doit notamment s'abstenir, s'agissant des données à caractère personnel auxquelles il accède, de toute collecte, de toute utilisation détournée et, d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou la réputation des personnes.

21.1. Destinataire des données :

- Les destinataires des données sont les agents des organismes chargés de la gestion, du suivi, de l'évaluation, de la vérification et de l'audit du FSE, et des autorités et services nationaux et européens chargés du contrôle de la bonne utilisation du FSE, à raison de leurs attributions respectives et du besoin d'en connaître.

21.2. Catégories de données :

- Les données personnelles enregistrées par le service, regroupées par catégories, sont les suivantes :
 - o Données du compte Utilisateur de type « porteur de projet » / gestionnaire / certificateur :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Téléphone,
 - Adresse électronique,
 - Date à laquelle l'Utilisateur accepte explicitement les présentes CGU ;
 - o Données des participants à une opération cofinancée par le FSE :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Sexe,
 - Commune de naissance,
 - Adresse postale,
 - Numéro de téléphone fixe,
 - Numéro de téléphone mobile,
 - Adresse électronique,
 - Date d'entrée dans l'action,

- Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'action,
- Durée de chômage à l'entrée dans l'action,
- Situation (en formation ou à l'école) à l'entrée dans l'opération,
- Niveau de diplôme à l'entrée dans l'action,
- Situation du ménage,
- Bénéficiaire d'une reconnaissance officielle d'un handicap,
- Allocataire des minimas sociaux,
- Sans domicile fixe ou confronté à une exclusion de logement,
- Origine étrangère,
- Date de sortie de l'opération,
- Motif de sortie de l'opération,
- Raison de l'abandon (si applicable),
- Reçoit une proposition d'emploi, de retour à l'école, d'apprentissage ou de formation,
- Obtient une qualification au terme de sa participation,
- Achève une formation de développement des compétences,
- Achève une formation pré-qualifiante,
- Achève une formation aux savoirs de base,
- Date d'entrée en garantie jeune,
- Situation NEET,
- Copie de pièce d'identité,
- Fiche de progression (compétences clés, sociales et professionnelles) ;
- Données des référents des participants à une opération cofinancée par le FSE :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Sexe,
 - Commune de naissance,
 - Adresse postale,
 - Numéro de téléphone fixe,
 - Numéro de téléphone mobile,
 - Adresse électronique ;
- Données des salariés déclarés dans les dépenses directes de personnel :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Copie de Bulletin de salaire,
 - Justificatif de temps de travail (Fiche de pointage, Feuille de présence...).

21.3. Durées de conservation des données :

- Les données enregistrées dans le système « Ma démarche FSE » sont conservées jusqu'au 31 décembre 2033 conformément aux obligations de contrôle et de conservation des données imposées par les règlements européens. Il convient à ce titre de conserver l'ensemble des données afin de permettre la réalisation d'audits jusqu'à la clôture de la programmation 2014-2020.

21.4. Droits des Utilisateurs :

- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), l'Utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant

qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

- L'Utilisateur dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.
- L'ensemble de ces droits s'exerce auprès du Ministère par courrier électronique à l'adresse protectiondesdonneesdgefp@emploi.gouv.fr ou par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité comportant une signature à l'adresse 14 Avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP.
- Si l'Utilisateur estime, après avoir contacté le Ministère, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés ou que le dispositif mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

21.5. Devoirs des porteurs de projets, envers les personnes dont ils recueillent les données personnelles

- L'Utilisateur est informé que seules les données de la catégorie « Données du compte Utilisateur » de type "Porteur de projet" » le concernent. Les données des catégories suivantes concernent les participants ou salariés dont l'Utilisateur sera amené à collecter, et à saisir dans MDFSE, les données personnelles dans le cadre de l'opération (suivi des participants et saisie des indicateurs, saisie des bilans...):
 - o Données des participants à une opération cofinancée par le FSE ;
 - o Données des référents des participants à une opération cofinancée par le FSE ;
 - o Données des salariés déclarés dans les dépenses directes de personnel.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), l'Utilisateur porteur de projet a l'obligation :
 - o d'informer de manière claire et transparente les personnes dont il collecte les données, sur :
 - les raisons de cette collecte de données (« la finalité ») ;
 - la licéité du traitement des données ;
 - les personnes/organismes ayant accès à ces données ;
 - la durée de conservation des données ;
 - Les modalités selon lesquelles les personnes concernées peuvent exercer leurs droits ;
 - Le devenir des données.
 - o de permettre aux personnes, dont il recueille les données personnelles, d'exercer facilement leurs droits dans la limite de la réglementation applicable :
 - les personnes dont l'Utilisateur recueille les données ont des droits sur leurs données : droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement.
 - l'Utilisateur doit leur donner les moyens d'exercer effectivement leurs droits.
 - l'Utilisateur peut mettre en place un processus interne permettant de garantir l'identification et le traitement des demandes dans des délais courts (1 mois au maximum).

NB : pour de plus amples informations sur les droits et devoirs des utilisateurs, consulter le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr>)

NB : la nouvelle version du questionnaire de recueil des données relatives aux participants, qui permet le recueil des données des participants aux opérations FSE à leur entrée dans l'opération, a été mise en conformité avec le RGPD. Elle permet d'informer simplement les participants d'une opération subventionnée par le FSE sur leurs droits, les données personnelles collectées et de répondre aux devoirs décrits dans l'article 21.5 des présentes CGU.

22. Délégué à la protection des données (DPD)

Le DPD des ministères sociaux peut être saisi via l'adresse : protectiondesdonneesdgefp@emploi.gouv.fr

23. Protection des données

- Le Ministère s'engage à garantir la confidentialité des informations personnelles qui lui sont transmises. Les informations transmises dans « Ma démarche FSE » ne sont jamais divulguées à des tiers sauf :
 - o En cas d'externalisation de tâches de gestion à des prestataires dans un cadre strictement défini et contrôlé ;
 - o en cas de transmission aux autorités administratives ou judiciaires ;
 - o en cas d'études ou d'enquêtes statistiques réalisées par des prestataires, dans un cadre strictement défini et contrôlé.
- Les informations sont stockées dans la plateforme internet dont l'accès est strictement limité, autorisé et contrôlé.

24. Connaissance des CGU et consentement au traitement

- Pour utiliser ce service, l'Utilisateur doit confirmer avoir lu les présentes CGU en cochant la case « Je confirme avoir lu les CGU » présente à la fin des CGU.
- En revanche, tout traitement des données à caractère personnel de l'Utilisateur à des fins autres que le suivi et le contrôle des projets ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ (par exemple : l'envoi de courriers électroniques d'information sur le FSE et les fonds européens) est soumis à recueil du consentement explicite de l'utilisateur. Ce consentement pourra être révoqué à tout moment par l'Utilisateur au travers de la gestion des données de son compte.

25. Cookies

- L'Utilisateur est informé que, lors de ses visites sur le site, un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Le cookie est un bloc de données qui ne permet pas d'identifier l'Utilisateur mais sert à faciliter la navigation au sein de l'application. Les cookies (cookie de session uniquement) permettent de garder en mémoire, le temps de la navigation, les options sélectionnées par l'Utilisateur.
- Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence de cookie et éventuellement de la refuser. Vous trouverez ci-dessous les éléments de paramétrage des principaux navigateurs (ces informations sont susceptibles de changer en fonction des versions des navigateurs indiqués):
 - o Google Chrome
 - Cliquez sur l'icône personnaliser et contrôler Google Chrome située en haut à droite de la barre de navigation
 - Sélectionnez « Paramètres » puis activez « afficher les paramètres avancés »
 - Dans la partie confidentialité, activez le menu « paramètres de contenus ».
 - Paramétrez vos choix concernant les cookies, sélectionnez « Blocage des sites tiers.
 - o Mozilla Firefox
 - Dans le menu en haut de la page cliquez sur « Outils » puis « Options »
 - Sélectionnez l'onglet « Vie privée »
 - Paragraphe Historique : Dans le menu déroulant « Règles de conservation », cliquez sur « utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique »

- Les paramètres qui s'affichent vous permettent de paramétrer vos choix concernant les cookies et leur durée de conservation (refuser tous les cookies, d'accepter les cookies en refusant les cookies tiers, . . .)
 - Sauvegardez vos préférences en cliquant sur « OK »
- Internet explorer
 - Dans le menu « Outils » en haut à droite de la barre de navigation, sélectionnez « Options Internet »
 - Cliquez sur l'onglet « Confidentialité »
 - Vous pouvez paramétrer vos choix concernant les cookies à l'aide d'un curseur. Si vous cliquez sur « Avancé » vous pouvez faire une gestion manuelle et avancée des cookies
 - Sauvegardez vos préférences en cliquant sur « OK »
- Safari
 - Dans la barre de menu en haut, cliquez sur « Safari », puis « Préférences »
 - Sélectionnez l'icône « Confidentialité »
 - Paramétrez vos choix concernant les cookies (Blocage des sites tiers)
- En utilisant cette plateforme internet, l'Utilisateur accepte les termes de notre politique de traitement des données personnelles et autorise le Ministère à traiter ces données conformément aux objectifs énoncés dans les présentes CGU.

8 MODE D'ACCES AU SITE

26. L'accès à « Ma-Démarche-FSE » est ouvert aux porteurs de projet déposant une demande de subvention FSE et à tous les agents des services gestionnaires ou certificateurs habilités à gérer et certifier les dossiers de demande de subvention FSE.

Lors de l'inscription au service, l'Utilisateur choisit un identifiant et un mot de passe. Le mot de passe doit être composé de huit caractères ou plus dont au moins une lettre, un chiffre et un caractère particulier parmi les suivants (# @ - _ !). L'Utilisateur doit conserver son identifiant et son mot de passe qui lui seront utiles pour tout accès à son compte personnel sur « Ma-Démarche-FSE ».

Le mot de passe doit être choisi par l'Utilisateur de façon à ce qu'il ne puisse pas être deviné par un tiers. L'Utilisateur s'engage à en préserver la confidentialité. L'Utilisateur s'engage à avertir immédiatement le Ministère de toute utilisation non autorisée de ces informations, le Ministère ne pouvant être tenu pour responsable des dommages éventuellement causés par l'utilisation du mot de passe par une personne non autorisée.

L'Utilisateur fournit une adresse électronique valide lors de son inscription au service. Cette adresse est utilisée pour la confirmation des opérations réalisées par l'utilisateur sur son compte personnel, et pour l'envoi des alertes relatives au suivi de son dossier.

Le Ministère se réserve le droit de résilier, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, tout compte de « Ma-Démarche-FSE » faisant l'objet d'une utilisation illicite ou frauduleuse ou contraire à l'objet du service.

L'utilisation du service requiert une connexion et un navigateur internet. Afin de garantir un bon fonctionnement du service, il est conseillé d'utiliser les versions de navigateurs suivantes :

- Google Chrome version 14.0 et plus
- Firefox version 5.0 et plus
- Internet Explorer version 8.0 et plus
- Safari version 5.0 et plus

Le site est optimisé pour un affichage en 1024x768 pixels.

9 ACCES A UNE DEMANDE DE SUBVENTION

27. Les personnes pouvant accéder à une demande de subvention sont :
- Le porteur de projet ayant saisi la demande de subvention dans « Ma démarche FSE » ;
 - Le gestionnaire de la demande de subvention ;
 - Un prestataire de service auquel un gestionnaire peut déléguer une partie de la gestion d'une demande de subvention ;
 - Le Ministère en tant qu'autorité de gestion du programme opérationnel ;
 - L'autorité de certification en charge de la certification des CSF relatifs à la demande concernée ;
 - L'autorité d'audit des programmes opérationnels en charge du contrôle ou de l'audit des éléments de la demande concernée ;
 - Les services de la Commission en charge de l'audit des programmes opérationnels pour examen et vérification des éléments de la demande concernée ;
 - Les services de la Cour des comptes européenne dans le cadre de leur mission d'audit des fonds pour examen et vérification des éléments de la demande concernée ;
 - Les autorités nationales compétentes dans le cadre de leur mission de contrôle ou d'audit pour examen et vérification des éléments de la demande concernée.

10 PRESENTATION DU SERVICE DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

28. Le fonctionnement de la plateforme internet est décrit dans les guides utilisateurs et les didacticiels vidéo accessibles depuis la rubrique d'aide du site. Les fonctionnalités principales accessibles à l'Utilisateur « Porteur de projet » sont :
- Déposer/Modifier/Consulter une demande de subvention ;
 - Saisir les bilans d'exécution de ses demandes de subvention ;
 - Visualiser l'ensemble des demandes de subvention ;
 - Modifier les données de son organisme ;
 - Gérer les utilisateurs attachés à son organisme.

11 ACCES AU SITE INTERNET MA DEMARCHE FSE

29. Le Site internet de la plateforme est compatible avec un accès nomade.
30. Hors période de maintenance et éventuelles pannes, la plateforme internet est, en principe, accessible en permanence.
31. Le Ministère se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement l'accès à un ou plusieurs services de la plateforme internet pour effectuer une mise à jour, des modifications ou changement sur les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité... (cette liste n'est pas limitative).
32. Dans la mesure du possible, le Ministère indique une date de réouverture de la plateforme internet.

12 SECURITE

33. La plateforme internet comprend un système de traitement automatisé de données. Tout accès ou maintien frauduleux à ce dernier est interdit et sanctionné pénalement. Il en est de même pour toute entrave ou altération du fonctionnement de ce système, ou en cas d'introduction, de suppression ou de modification des données qui y sont contenues.
34. L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber le bon fonctionnement de ce système. Il veille notamment à ne pas introduire de virus ou toute autre technologie nuisible à la plateforme internet, aux services qui y sont proposés ou au Ministère.
35. Le Ministère a déployé toutes les procédures, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser le service eu égard à la complexité de l'internet. Il ne saurait assurer une sécurité absolue.
36. L'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et limites de l'internet.

37. L'Utilisateur reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau de l'internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.
38. L'Utilisateur a conscience que les données circulant sur l'internet ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.
39. L'Utilisateur accepte de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données ou logiciels de la contamination par des éventuels virus sur le réseau de l'internet.

13 ASSISTANCE TECHNIQUE ET METIER

40. Le Ministère met à la disposition de l'Utilisateur de la plateforme internet MDFSE un ensemble de guides utilisateurs.
41. En cas de problème constaté sur la plateforme ou de question métier, l'utilisateur peut prendre contact avec le gestionnaire en charge de son dossier.

14 HYPERLIENS

42. Le Ministère se réserve la possibilité de mettre en place des hyperliens sur sa plateforme internet donnant accès à des pages internet autres que celles de son Site internet.
43. Les Utilisateurs sont formellement informés que les sites auxquels ils peuvent accéder par l'intermédiaire des liens hypertextes n'appartiennent pas obligatoirement au Ministère.
44. Le Ministère ne saurait être responsable de l'accès par les Utilisateurs par les liens hypertextes mis en place dans le cadre du Site internet à d'autres ressources présentes sur le réseau.
45. Le Ministère décline toute responsabilité quant au contenu des informations fournies sur ces ressources présentes sur le réseau au titre de l'activation des liens hypertextes.
46. La mise en place d'un hyperlien en direction du Site internet de la plateforme internet est interdite à défaut de l'autorisation expresse et préalable du Ministère. Il est, en tout état de cause, interdit d'imbriquer les pages du Site internet à l'intérieur des pages d'un autre site.

15 RESPONSABILITE

15.1 RESPONSABILITE DU MINISTERE

47. Le Ministère ne saurait être tenu pour responsable des conséquences provoquées par le caractère erroné ou frauduleux des informations fournies par l'Utilisateur.
48. L'Utilisateur reste, en toutes circonstances, responsable de l'utilisation qu'il fait de la plateforme internet.
49. Le Ministère ne saurait être responsable de l'impossibilité d'utiliser la plateforme internet et le service.
50. Le Ministère ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des Utilisateurs et à leurs données.
51. Le Ministère ne peut être tenu pour responsable en cas de pertes ou de dommages quant au stockage de tout message ou de tout autre contenu transmis via le site.
52. Le Ministère n'est pas responsable des conditions d'utilisation du service par les Utilisateurs ni des relations entre les Utilisateurs.
53. Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes conditions générales d'utilisation, le Ministère ne peut, notamment, être considéré comme responsable des dommages résultant de l'utilisation du service, de l'attitude, de la conduite ou du comportement d'un autre Utilisateur.
54. Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes conditions générales d'utilisation, la responsabilité du Ministère, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un cas de force majeure, un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage.
55. Les parties reconnaissent que constituent notamment un cas fortuit les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel, les programmes et logiciels informatiques ou le réseau Internet y compris, mais ne se limitant pas aux interruptions, suspension ou fermeture du service.

56. La responsabilité du Ministère ne peut être engagée en cas de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de la plateforme internet.
57. Le Ministère ne saurait être responsable de l'atteinte aux droits des Utilisateurs de manière générale.
58. La responsabilité du Ministère ne pourra être recherchée ni retenue en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès à la plateforme internet, d'une difficulté liée au temps de réponse et d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque.
59. Les Utilisateurs sont responsables de l'utilisation du Site internet, de leurs actes et doivent respecter les règles des présentes conditions générales d'utilisation en agissant de manière compatible avec le service et les législations et réglementations en vigueur.

15.2 RESPONSABILITE DES UTILISATEURS

60. L'Utilisateur s'engage à utiliser la plateforme internet et le service, ainsi que l'ensemble des informations auxquelles il pourra avoir accès en conformité avec les stipulations des présentes conditions générales d'utilisation.
61. L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres Utilisateurs du Site internet.
62. L'Utilisateur s'engage à utiliser le service ainsi que l'ensemble des informations auxquelles il pourra avoir accès, dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.
63. L'Utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte pouvant mettre en cause la sécurité informatique du Ministère ou des autres Utilisateurs.
64. L'Utilisateur s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal de la plateforme internet.
65. L'Utilisateur s'engage à ne pas collecter, utiliser, ou effectuer un traitement quelconque des données personnelles des autres Utilisateurs.

16 PROPRIETE INTELLECTUELLE

16.1 PROPRIETE INTELLECTUELLE DU MINISTERE

66. L'Utilisateur reconnaît et accepte que le contenu de la plateforme internet et notamment mais non exclusivement les textes, marques, photographies, vidéos, logiciels et programmes, sons, musiques, mise en page, charte graphique, logos, logiciels, les bases de données, design ou toute autre information ou support présenté par le Ministère, sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.
67. Sous réserve des dispositions relatives aux exceptions au droit d'auteur prévues dans le code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse du Ministère est interdite et constituerait une contrefaçon.
68. En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle du Ministère.
69. L'Utilisateur ne peut en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater le contenu de la plateforme internet, sinon, pour les informations disponibles en accès libre, à des fins autres que privées ou familiales.
70. Il s'engage notamment à ne pas télécharger, à l'exception des documents pour lesquels le téléchargement est proposé, reproduire, transmettre, vendre ou distribuer, le contenu du Site internet.

16.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE DES UTILISATEURS

71. Les contributions des Utilisateurs sont protégées par leurs droits d'auteurs et tout autre droit de propriété intellectuelle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.
72. Chaque Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle d'un autre Utilisateur.

73. Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de l'Utilisateur qui en est titulaire, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
74. Néanmoins, les Utilisateurs concèdent, à titre gratuit, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à leurs contributions au Ministère.
75. Cette concession concerne le monde entier, pour toute la durée de protection légale des droits de propriété intellectuelle.
76. Les droits concédés comprennent :
- pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, de faire reproduire ou d'autoriser un tiers à reproduire, sans limitation de nombre, tout ou partie des contributions des Utilisateurs, sur tout support connu ou inconnu, notamment support papier, optique, numérique ou tout autre support informatique ou électronique ;
 - pour le droit de représentation : le droit de représenter, diffuser, de faire représenter, diffuser ou d'autoriser un tiers à représenter, diffuser tout ou partie des contributions par tout moyen ou support connu ou inconnu, électronique, numérique, informatique, de télécommunications et ce, auprès de tout public et pour tout réseau de télécommunications ;
 - pour le droit d'usage : le droit de faire usage, à titre personnel ou au bénéfice de tiers, tout ou partie des contributions, aux fins d'effectuer toute forme de traitement, à quelque titre que ce soit.
77. Pour l'ensemble des droits susvisés, sont compris notamment les vecteurs de communication et les supports de toute nature, connus ou inconnus, tels que la diffusion directe ou indirecte par tout moyen électronique, de télécommunication et de communication électronique, satellitaire ou par câble, sous forme télévisuelle, par voie hertzienne terrestre ou spatiale, analogique ou numérique, sous toute forme, telles que télévision, radio, intranet, internet, ADSL, WAP, i-mode, Smartphone, GSM, GPRS, UMTS et sur tout support présent et à venir, notamment papier, électronique, magnétique, disque, réseau, disquette, DVD, CDV, CDI, CD Rom, CD Worm.

17 RESILIATION - RESOLUTION

78. En cas de manquement aux obligations des présentes, l'Utilisateur ou le Ministère pourront prononcer de plein droit la résiliation ou la résolution des présentes sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre en vertu des présentes.

18 CONVENTION DE PREUVE

79. L'acceptation des conditions générales par voie électronique a, entre le Ministère et l'Utilisateur, la même valeur probante que l'accord sur support papier.
80. Les registres informatisés et conservés dans les systèmes informatiques seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenues entre les parties.
81. L'archivage des documents contractuels est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

19 TRAÇABILITE

82. Le Ministère conserve l'historique des événements des Utilisateurs de la plateforme internet et des conditions générales d'utilisation successives, le cas échéant. Les données d'accès tracées sont :
- l'adresse IP de l'ordinateur utilisé par l'Utilisateur pour accéder à la plateforme internet ;
 - les date/heure d'accès ;
 - les pages consultées.

20 BONNE FOI

83. Le Ministère et l'Utilisateur conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

21 NULLITE

84. Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

22 TITRES

85. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

23 SINCERITE

86. Le Ministère et l'Utilisateur déclarent sincères les présents engagements. À ce titre, ils déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

24 LOI APPLICABLE

87. Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

88. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.